FLASH INFO
N° 2024/02

N° 2024/02 *15/02/2024*

Les points suivants ont été abordés au Conseil Municipal du 13 février

MAISON MEDICALE

Le Docteur Kruszinsky, cardiologue, a pris contact avec Mme le Maire pour lui proposer une permanence à la maison médicale deux fois par mois, les mardi après-midi et le mercredi (semaines paires), à partir du 1er avril.
Il est très sensibilisé d'une part aux difficultés rencontrées par les Communes qui ne trouvent pas de médecin, et d'autre part, par le fait de proposer des consultations aux patients souffrant de problèmes cardiaques.
Sa demande est partie au conseil de l'ordre et à l'ARS pour acceptation. Le retour de l'acceptation est attendu courant mars.

ATELIER « CONCEPTION DE PIEGES A FRELONS »

Mr Michel Laurent organise un atelier de conception de **pièges à frelons vendredi 16 février à 19h30**, en salle R. Valois. Apporter une bouteille en plastique, cutter ou ciseaux pointus, papier, crayon.

CCFE : AIDE AU LOGEMENT POUR LES PARTICULIERS

1- **Projets éligibles au dispositif « Mon centre-bourg »** :

La Communauté de communes peut verser une aide financière directe aux particuliers ou copropriétés qui ont un projet de rénovation d'un ou plusieurs logements vacants depuis au moins deux ans en centre-bourg/centre-ville afin : - Soit d'en faire leur résidence principale, - Soit de le mettre en location.
Le projet, pour être éligible, doit à minima se situer au sein du tissu urbanisé du principal ensemble aggloméré de la commune.
Pour être éligible au dispositif « Mon centre-bourg », le coût global du projet doit être de 10 000 € TTC minimum. Les travaux devront être réalisés dans les règles de l'art par un professionnel et justifier de leur conformité aux normes environnementales, de sécurité et de bonne exécution.

2- **Nature de l'aide :**

L'aide consiste dans le versement d'une somme pouvant aller jusqu'à 40% du coût TTC des travaux par opération, plafonnée à 5 000 €. En cas de projet global sur une copropriété de plus de 3 logements, l'aide pourra être portée jusqu'à un maximum de 15 000 € pour l'opération globale.
Au moins 20 projets par an pourront bénéficier de l'aide financière dans la limite des 100 000 € budgétisés par an, pendant 5 ans, à partir de l'exercice budgétaire 2022. Ces aides sont cumulables avec celles prévues dans le programme « habitat + ». Dans tous les cas, le montant total des aides perçues ne pourra être supérieur au montant des travaux.

ENTREPRISE DAMIEN RIVAL

Certains bruits ont couru sur la commune concernant l'arrêt de l'activité de Damien Rival. Cette information est totalement fausse et Damien poursuit son activité de chauffagiste, plombier-zingueur.

CORRESPONDANTE POUR LE PROGRES

Mme Nathalie COLLON est devenue correspondante du Progrès pour les articles du journal, en appui avec Roger CHAIZE. Les différentes associations peuvent prendre contact avec elle pour leurs animations si besoin.

Installation zone de PARCOURS SPORTIFS dans le cadre du label « Sport nature »

David DEUX, sportif professionnel, aimerait installer une zone de parcours sportifs sur la commune dans le cadre du label « sport nature », sur le modèle qu'il a créé à Cordelle. Il s'agit de 4 parcours de différentes difficultés, dont un destiné au Sport Santé, et un autre de type « parcours du combattant », ainsi qu'un parcours PMR si possible. Cette zone serait située en contrebas du parc aventure, sur la parcelle que le CCAS a achetée il y a environ 6 ans. L'objectif est de compléter notre offre d'activités plein air pleine nature et cette activité présente l'avantage d'être très complémentaire au parc aventure, et s'intègre parfaitement à l'environnement puisque ne seront utilisés que des matériaux en bois.

Ce complément serait idéal pour l'échange de clientèle entre les deux entités. De plus, l'activité « Sport Santé » déjà existante, pourrait être dynamisée par ces parcours. L'étude est en cours pour une installation prévue fin 2024.

PROJET HOTELIER EN REMPLACEMENT DES HLM LA POYAT

Les HLM la Poyat ont été détruits dernièrement. La parcelle d'une superficie d'environ 2.000 m² est désormais disponible pour un projet structurant pour la commune.
Une réflexion a été menée depuis l'annonce de la destruction de ces HLM sur le devenir de cette parcelle, avec NOVIM (société d'économie mixte de la Loire). Suite à une étude « hébergement » initiée par le département, il a été mis en avant le déficit d'hébergement sur la zone centrale de la Loire et plus précisément sur les montagnes du matin. NOVIM investit sur le Département au niveau de l'aménagement du territoire et est d'accord pour apporter son concours financier à un projet hôtelier sur ce tènement. Il manquait le porteur de projet qui serait également co-investisseur.
A la suite d'une annonce sur un journal spécialisé en hôtellerie, un porteur de projet s'est ainsi manifesté et une rencontre a été organisée avec NOVIM et Mme le Maire ce jeudi 15 février.
De cette rencontre et à l'issue d'une visite de terrain, le porteur de projet est d'accord pour lancer l'étude d'un hôtel en lieu et place des HLM. Cet hôtel permettrait d'accueillir les clients des entreprises du territoire, des séminaires d'entreprise, des mariages et également des touristes. Il fonctionnerait avec la mairie pour l'organisation de mariages et de séminaires avec l'espace Violay 1004.
Une convention d'engagement entre la commune et le porteur de projet pour une étude de conception devra être signée de façon à sécuriser le projet.

PANIERS DE PRODUCTEURS

Une personne a suggéré de proposer des paniers de producteurs à la vente sur la Commune. Si cette proposition est intéressante, elle se heurte malgré tout à deux problèmes majeurs :
Le premier est que cette initiative provient en général des producteurs eux-mêmes ou d'associations, or malgré notre appel il y a deux ans, auprès des producteurs du territoire, nous n'avions eu aucun retour. Toutefois, plusieurs AMAP existent aux alentours.
Le second problème est que nous n'avons que des producteurs de fromages et de viandes sur la commune, aucun maraîcher et aucun producteur de fruits. La commercialisation de viandes et de fromages (accessible sur le marché le dimanche) n'étant évidemment pas autorisée sous forme de panier au regard des contraintes sanitaires.

VOITURE BRULEE

Une voiture désossée et brûlée a été retrouvée sur le parking du gros Fayard. La gendarmerie est intervenue très rapidement et l'a fait enlever dans la journée. Cette voiture avait été volée à Amplepuis.